

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2022

Absents excusés : Mme Angélique VIGNAULT et M. Cyril DIDIER.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LELARGE.

Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT des Vosges Centrales, le Conseil Municipal avait délibéré pour une révision complète du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Cette procédure consiste à revoir le PLU dans son ensemble et donne l'occasion aux élus de réfléchir sur les problématiques rencontrées et sur les opportunités à saisir pour un développement et un aménagement à court, moyen et long terme.

Elle se décompose en plusieurs phases :

- Un diagnostic général du territoire et des enjeux.
- Un PADD qui définit les intentions et les objectifs de la commune en termes d'habitat, d'activités, d'environnement...
- Un règlement qui délimite les différents zonages et définit les règles pour les constructions.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les secteurs en développement ou restructuration.

Le PADD a été présenté à la commission le 9 décembre 2021 et doit être approuvé au cours d'un débat par le Conseil Municipal afin de pouvoir poursuivre la procédure.

Après un exposé détaillé des différentes phases et après débat au cours duquel quelques remarques ont été enregistrées, le Conseil Municipal prend acte sur les orientations du Projet d'Aménagement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

Protection Sociale Complémentaire :

Le Centre de Gestion a informé notre commune de la nécessité d'organiser un « débat », pour permettre aux élus d'avoir en tête les enjeux liés à l'obligation faite aux employeurs publics, de participer financièrement à la Protection Sociale Complémentaire de nos agents pour la « mutuelle santé » et la « prévoyance – maintien de salaire ». Cette PSC tend à se rapprocher du dispositif mis en place dans le secteur privé et prévoit :

- Un seuil minimum de participation de 50% du panier minimum ou de 50% du montant de référence au 01 janvier 2026 pour la mutuelle.
- Un seuil minimum de participation de 20% du panier minimum ou de 20% du montant de référence au 01 janvier 2025 pour le risque prévoyance.

3 agents bénéficient à ce jour d'une participation de 8€/mois pour la mutuelle et 11 agents d'une participation de 9€/mois pour la prévoyance soit davantage que le seuil actuellement prévu.

Convention de services partagés :

Dans un souci d'organisation et de rationalisation des services, la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire propose la signature d'une convention visant à mettre les services et les moyens de la commune à disposition de la CCMD et réciproquement, pour divers travaux d'entretien.

L'ensemble des frais (charges de personnels, frais divers et fournitures) seraient facturables en fin d'année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention.

Tarifs ALSH :

Le conseil municipal a validé les tarifs de l'ALSH pour les vacances de février et avril.

Semaine du 07/02 au 11/02 : Sortie le jeudi 10/02 à AQUANOVA AMERICA et à TRAIN LAND.

75€ pour les enfants de Dompaire et 90€ pour les enfants extérieurs.

Semaine du 14/02 au 18/02 : Sortie le jeudi 17/02 à la maison du sel à HARAUCOURT.

75€ pour les enfants de Dompaire et 90€ pour les enfants extérieurs.

Semaine du 11/04 au 15/04 : Sortie le jeudi 17/04 à TIPIPARK à BOIS DE HAYE.

85€ pour les enfants de Dompaire et 100€ pour les enfants extérieurs.

Semaine du 19/04 au 22/04 (4 jours) : Sortie le jeudi 21/04 à la FERME AUX PAPILLONS à HUNAWIRH.

80€ pour les enfants de Dompaire et 95€ pour les enfants extérieurs.

Accessibilité :

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans à tous les propriétaires ou exploitants d'ERP pour les mettre en accessibilité et de transmettre à la DDT l'attestation d'accessibilité correspondante.

Le courrier de M. le Préfet du 9 novembre dernier précisait qu'il est impératif de s'engager à mettre ces ERP en conformité dans un délai de 6 mois maximum.

Les bâtiments concernés sont : la salle polyvalente, la salle de l'ancienne gare, l'église Saint Nicolas, la mairie et groupe scolaire.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé pour un montant de 13 060 € HT pour le chiffrage estimatif et le suivi des travaux sur l'ensemble des ERP concernés.

Espace Public Sans Tabac :

Comme dans de nombreuses villes, le Conseil Municipal s'est interrogé sur la nécessité de créer des « Espaces Sans Tabac ». Contact a été pris avec le comité des Vosges de la « Ligue contre le Cancer » qui a communiqué les modalités de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un EST aux abords des écoles.

Le personnel enseignant sera associé à la démarche.

Renouvellement des baux de chasse :

Le bail de chasse arrivant à expiration le 31 mars 2022, la Société de Chasse en Plaine souhaite le renouveler dans les mêmes conditions par adjudication amiable.

Le Conseil Municipal délibère en faveur de la reconduction.

Ouverture de crédits :

Le Conseil Municipal a décidé courant 2021 d'adhérer au plan de relance mis en place par l'état pour aider au reboisement suite à la crise sanitaire qui impacte nos forêts.

Un marché a été attribué en octobre dernier pour le repiquage et la protection d'environ 13000 plants.

Les travaux ont pu être réalisés très rapidement et il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits afin de pouvoir régler les entreprises sans attendre le vote du budget général de 2022.

Questions et Informations Diverses :

L'état d'avancement du futur site internet de la commune a été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal qui a pu également découvrir grâce à un lien de connexion provisoire à quoi il allait ressembler.